

QUESTIONS DIVERSES :

000098

AFFAIRE N° 25/4

OBJET: Acquisition, au titre de la ZAD de Lory les Hauts, d'un terrain de 3 136m2 cadastré section BT n°30 sis à Ste-Clotilde, appartenant aux consorts GAUVIN, en vue d'une opération d'habitat social.

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT:

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Dans le cadre de la délégation qui m'a été donnée à cet effet par délibération en date du 8 octobre 1979, j'ai décidé d'exercer le droit de préemption de la Commune sur un terrain de 3 136m2 cadastré section BT n°30 sis à Ste-Clotilde, à proximité de la Clinique, dans la Zone d'Aménagement Différé de Lory les Hauts. Ce terrain, situé dans un secteur de bidonvilles, permettra la réalisation d'une opération d'Habitat social.

Un accord ayant été conclu avec les consorts GAUVIN, propriétaires, sur le prix de 367 000 Francs conforme à l'estimation des Domaines, je vous demande de bien vouloir confirmer la décision prise et m'autoriser à intervenir dans l'acte d'acquisition et à verser au notaire rédacteur les honoraires correspondants.

La dépense sera imputée au chapitre 904 article 210 du Budget communal et financée par emprunt.

Je mets la question aux voix.

---

ADOpte A L'UNANIMITE.

---

Reçu à la Préfecture  
de La Réunion  
Le 14. Décembre 1982